

Commune de **MARSILLARGUES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401516-20210306-2021-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2021

Affichage : 10/03/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 6 MARS 2021**

L'an deux mil vingt-et-un et le six mars, à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vingt-six février de l'an deux mil vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Francis GARNIER, Madame Anne-Marie VALAT, Madame Aurore WALDURA, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Brahim ABDENNOURI ayant donné procuration à Monsieur Joël INGUIMBERT
Monsieur Christophe DESCARREGA ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER

Madame Ludyvine HALLÉ, ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA

Monsieur Ludovic LAGARDE, ayant donné procuration à Monsieur David COULOMB

ÉTAIT ABSENT APRES AVOIR QUITTÉ LA SÉANCE :

Monsieur Régis GERAUD

OBJET : FINANCES – VEHICULES TECHNIQUES REFORMES – SORTIE DE L'INVENTAIRE COMPTABLE

Monsieur Joël INGUIMBERT, rapporteur, Adjoint au Maire délégué aux finances, expose :

Parmi les différents modes de sortie des immobilisations, la mise à la réforme consiste à sortir de l'inventaire et de l'actif, un bien qui a par exemple été détruit, démoli, volé ou mis hors service du fait de son obsolescence.

Il n'y a donc ici aucune contrepartie financière à la différence d'un remboursement d'assurance ou d'un prix de vente qui aurait nécessité une sortie de l'inventaire selon la méthode des cessions à titre onéreux.

Il est donc important, pour la collectivité, de fréquemment, en application du principe d'inventaire tournant ou intermittent, de procéder à des contrôles et à une actualisation de l'inventaire physico-financier. En effet, seuls l'ordonnateur et ses services ont une connaissance précise des entrées et des sorties au niveau de l'inventaire. Une procédure d'inventaire doit donc être créée, avec la mise en place de protocoles, pour, de façon efficace et efficiente, procéder à la sortie des biens, en cas de dégradations, de vols ou de remplacements.

Le rapporteur propose donc au Conseil Municipal d'approuver la sortie d'inventaire des biens suivants, étant donné leur état de vétusté et des altérations irréparables de ces véhicules, qui ne permettent plus aux services leur utilisation.

Tableau des véhicules mis à la réforme : Commune de MARSILLARGUES 2021 – Services Techniques

Lot	Type	Marque	Modèle	1 ^{ère} mise en circulation	Immat.	N° Série	CV	N° Inventaire
1	VL	Renault	Clio	09/02/2006	AZ-261-RB	VF1CBTJ05353686 45	6	2006/027
2	PL	Renault	Camion S150	30/05/1989	CR-722-TH	VF6JP2C18000009 67	15	1999/86
3	VL	Mathieu	Balayeuse	18/05/2000	-	14629	-	2000/256

Il vous est donc proposé d'approuver ces opérations ainsi que l'ensemble des écritures comptables et budgétaires liées à cette cession onéreuse.

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'exposé du rapporteur.
- **DECIDE** de la sortie de l'inventaire les véhicules mentionné dans le tableau ci-dessus ;
- **DIT** que les écritures comptables et budgétaires seront réalisées pour finaliser la sortie de l'inventaire comptable de ces véhicules ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir en application de la présente délibération ;

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures
Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 09 mars 2021

Le Maire,
Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.